



Protection de la peau

Notice de formation pour l'industrie de la métallurgie

Objectif didactique

Savoir protéger ses mains pour éviter les maladies de la peau (dermatoses professionnelles).

Formateurs

Employeurs, chefs d'atelier, chefs de groupes, coordinateurs de la sécurité.

Personnes à former

Salariés travaillant sur des machines qui utilisent des fluides de coupe, c'est-à-dire: polymécaniciens, installateurs de machines, exploitants d'installations, tourneurs, fraiseurs, etc.

Temps nécessaire

20 à 30 minutes.

Principaux risques

Maladies de la peau durables et irréversibles des mains développées au contact des fluides de coupe.

suvapro

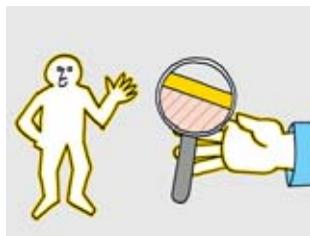
Le travail en sécurité

Informations complémentaires

- www.suva.ch/protection-peau
- www.2mains.ch
- Feuillet: Protection de la peau au travail, réf. 44074.f, Protection de la peau dans les ateliers, réf. 88037.f
- Dépliant: Trois conseils pour des mains saines, réf. 84033.f
- Listes de contrôle: Protection de la peau au travail, réf. 67035.f, Protection des mains dans la métallurgie, réf. 67183.f, Lubrifiants/Fluides de coupe, réf. 67056.f
- Films: La main, outil de génie, réf. DVD 340, Napo dans: Protégez votre peau!, réf. DVD 371
- Affichettes: Trois conseils pour des mains saines, réf. 55268.f, On ne change pas de peau comme de gant, réf. 55234.f

Procédure de formation par étapes

Chaque étape de formation correspond à une des pages jointes.



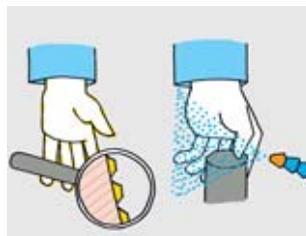
1. Protection naturelle de la peau

La peau humaine est comme un vêtement vivant protecteur. Sa couche externe, appelée couche cornée, forme un film protecteur naturel très mince (environ 0,01 mm). Seule une couche cornée saine assure une protection contre les influences extérieures.



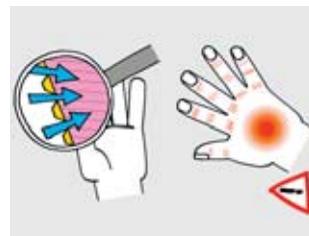
2. Définition des fluides de coupe

Les fluides de coupe sont des mélanges complexes, à base d'huile et/ou d'eau, contenant de nombreuses substances chimiques telles qu'antirouilles, émulsifiants, désinfectants.



3. Effet des fluides de coupe sur la peau

Les fluides de coupe peuvent endommager la couche protectrice naturelle de la peau. La peau irritée ne joue alors plus son rôle protecteur. Même les produits de nettoyage pour les petites pièces métalliques sont hautement dégraissants.



4. Conséquences du contact de la peau avec des fluides de coupe

Lorsque la couche protectrice naturelle de la peau est abîmée, les composants chimiques des fluides de coupe pénètrent dans la peau et provoquent une inflammation. **Attention:** une peau sèche, rouge, sensible et enflammée doit être considérée comme un signal d'alarme! Cet état peut évoluer vers un eczéma irréversible obligeant à renoncer à son activité professionnelle.



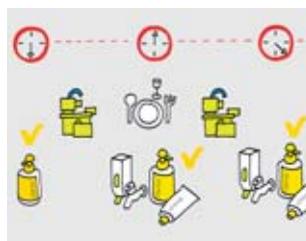
5. Prévention des dermatoses professionnelles

- Suivre scrupuleusement le mode d'emploi des fluides de coupe.
- Renouveler à temps les fluides de coupe.
- Vérifier régulièrement la dilution à l'aide d'un réfractomètre.



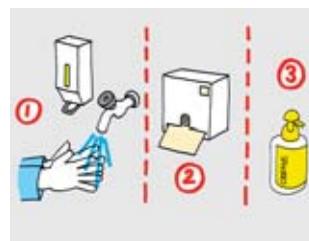
6. Utilisation professionnelle correcte

- Ne pas dégraisser les pièces métalliques à mains nues, mais utiliser par exemple une grille.
- Porter des gants appropriés (par ex. en nitrile) ou utiliser l'outil adéquat pour manipuler et nettoyer les pièces. **Attention:** ne pas porter de gants dans la zone de rotation des machines!



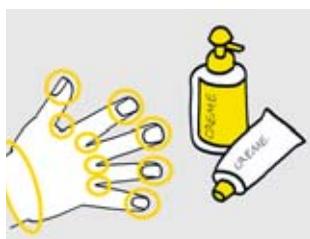
7. Fréquence des soins de la peau (nettoyage, protection et soins)

- En règle générale:
- appliquer une crème de protection pour les mains avant de commencer à travailler.
 - se nettoyer les mains et appliquer une crème de soin lors des pauses, à midi et après le travail.



8. Hygiène et soins corrects de la peau

1. Laver les mains avec un produit non agressif et rincer soigneusement.
2. Sécher soigneusement les mains.
3. Appliquer une crème pour les mains.



9. Méthode correcte d'application de la crème de protection cutanée sur les mains

Il faut appliquer la crème de protection cutanée en fine couche et répéter souvent l'application, sans oublier de nourrir la peau autour des ongles, entre les doigts et aux poignets.



10. Procédure en cas de problèmes de peau

- En informer ses supérieurs et consulter le service d'infirmerie de l'entreprise.
- Consulter un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des rougeurs.

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Suva

Protection de la santé
Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur industrie, arts et métiers
Tél. 041 419 55 33
gewerbe.industrie@suva.ch

Médecine du travail
Tél. 021 310 80 75
arbeitsmedizin@suva.ch

Commandes

www.suva.ch/waswo
Fax 041 419 59 17
Tél. 041 419 58 51

Protection de la peau – Notice de formation pour
l'industrie de la métallurgie

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: février 2013

Edition revue et corrigée: avril 2013

2^e édition: mai 2013

Référence

88803.f

Renseignements pour les formateurs

Utilisations possibles de ce module d'apprentissage

1. L'employeur décide d'organiser une formation pour les différents groupes de travail de son entreprise, au cours d'une période donnée, sur le lieu de travail propre à chaque groupe (par ex. machines). Chaque groupe reçoit un exemplaire complet du module d'apprentissage.
2. Un parcours de sécurité est créé dans un endroit central de l'entreprise. Le personnel se voit transmettre les connaissances du module d'apprentissage à un des arrêts comportant des installations sanitaires.
3. Le personnel reçoit pendant quelques jours une formation à l'aide du module d'apprentissage lors de l'installation d'une machine ou d'équipements. A intervalles réguliers, les nouvelles personnes embauchées sont également formées.

Préparation de la formation

- Invitation préalable du personnel à suivre cette formation, par écrit (par ex. sous forme d'affiche) ou oralement, avec des indications concrètes sur le thème, la date, le lieu et la durée prévisible, à des fins préparatoires.
- Mise à disposition, dans le cadre de la formation, des crèmes pour les mains utilisées dans l'entreprise.
- Programmation de la formation dans les lieux d'utilisation.
- Garantie d'un environnement calme pour assurer une formation dans de bonnes conditions.
- Etude minutieuse des étapes de la formation afin de pouvoir les expliquer au personnel avec ses propres mots.
- Travail en petits groupes (taille idéale: trois à dix personnes)

Déroulement de la formation

- Demander aux participants de raconter leurs expériences concernant l'utilisation de crèmes pour la peau et le port de gants de protection au cours de leur travail quotidien.
- Expliquer, à l'aide des feuilles informatives, les points importants.

- S'entraîner avec les moyens de protection mis à disposition (équipements auxiliaires, gants, crèmes pour les mains, etc.) pour acquérir les bonnes habitudes décrites.
- Afficher des dessins informatifs importants pour l'entreprise dans des endroits bien visibles (sélection).

Utilisations possibles des feuilles informatives

- Affichage du dossier de formation dans son format normal.
- Augmentation de la taille (en A3) du dossier en vue de la formation.

Bases légales

L'article 5 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), relatif aux équipements de protection individuelle, stipule que:

- «[...] l'employeur mettra à la disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle (EPI) [...]. L'employeur doit veiller à ce que ces équipements soient toujours en parfait état et prêts à être utilisés.»
- L'article 6 alinéa 4 OPA, relatif à l'information et à l'instruction des travailleurs, stipule que:
- «L'information et l'instruction doivent se dérouler pendant les heures de travail et ne peuvent être mises à la charge des travailleurs.»
- L'article 44 alinéa 1 OPA, relatif à l'emploi de substances nocives stipule que:
- «Lorsque des substances nocives sont produites, transformées, utilisées, conservées, manipulées ou entreposées, les mesures de protection qu'exigent les propriétés de ces substances seront prises. [...]»

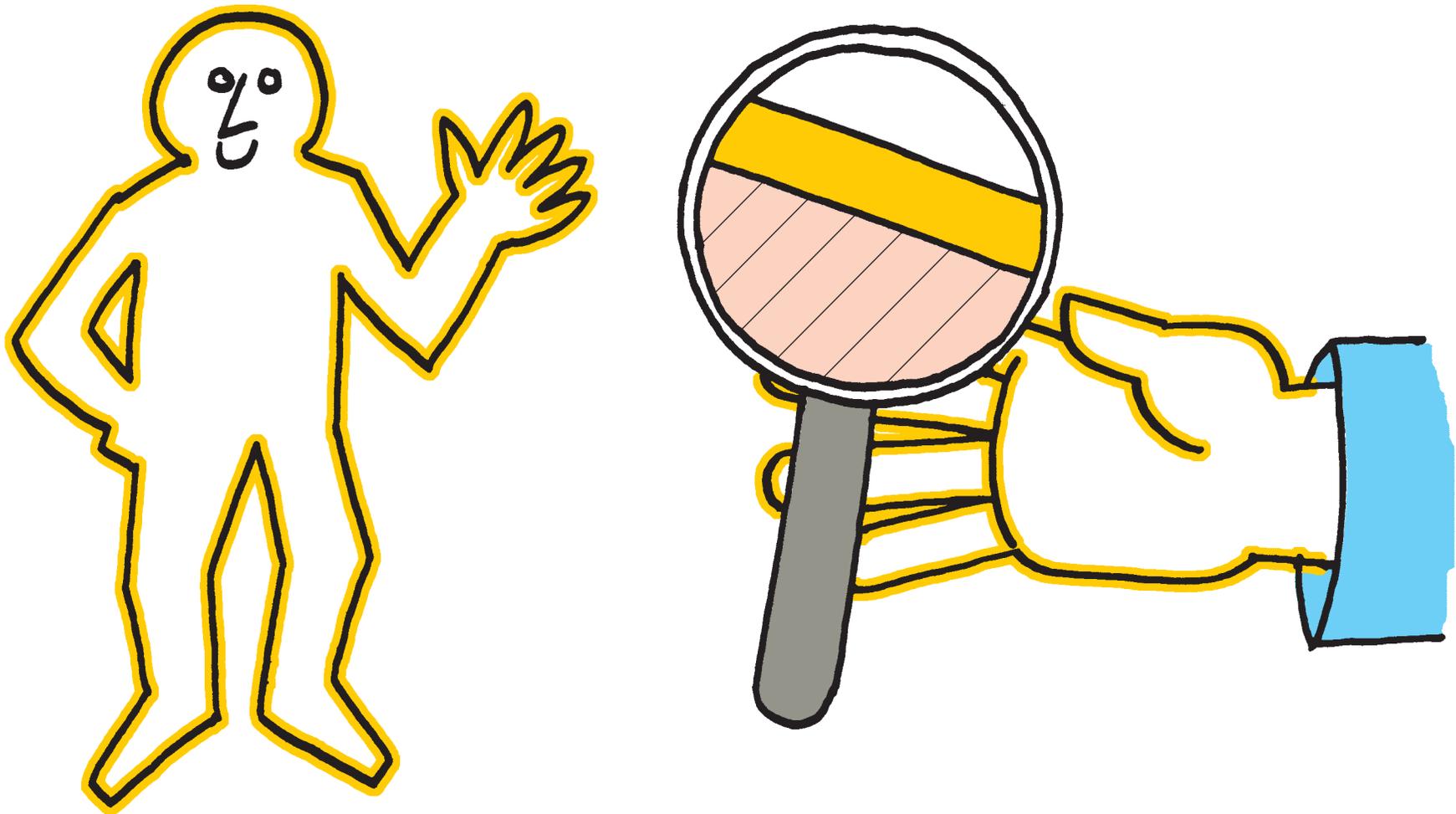
Consignation de la formation

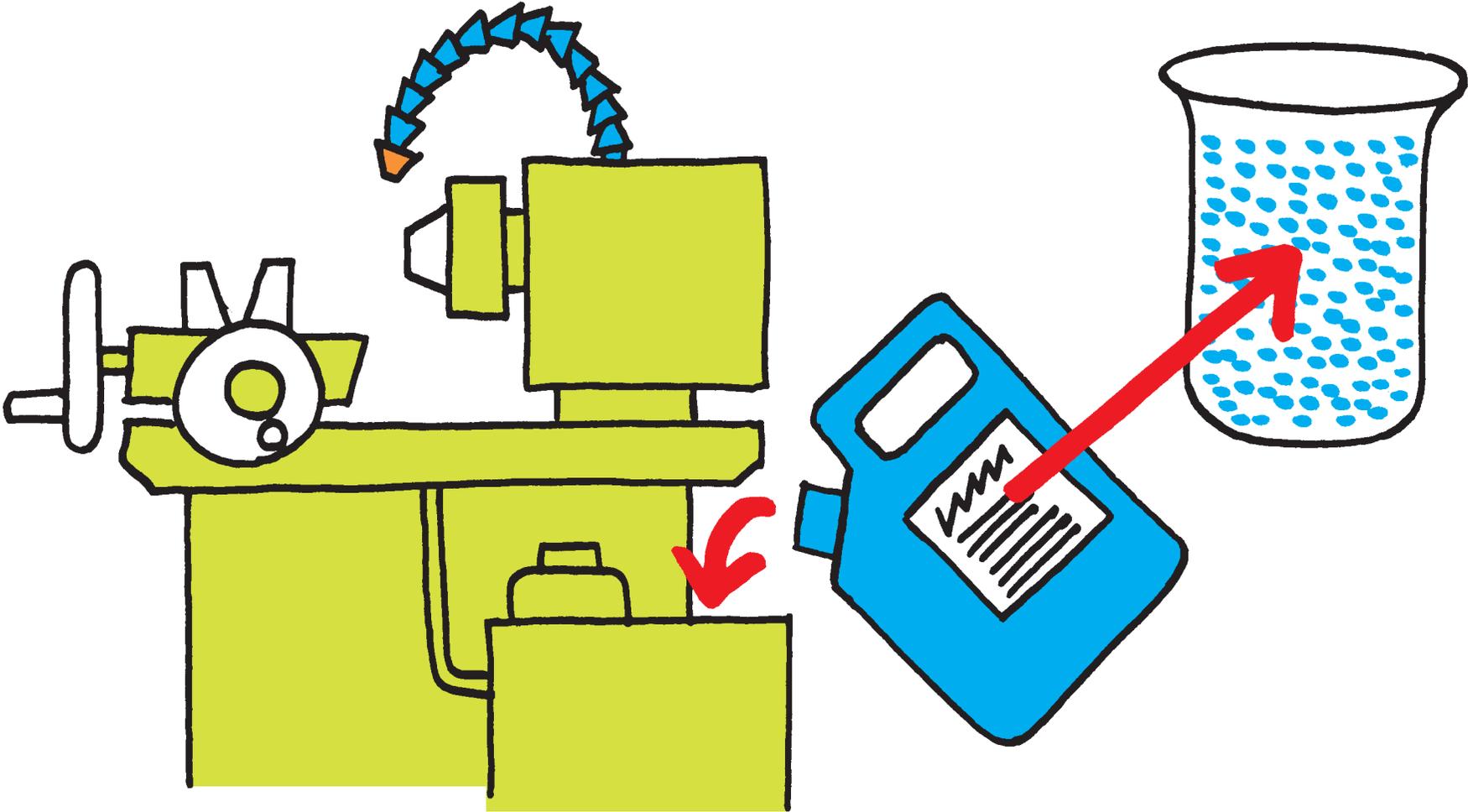
La directive CFST 6508 exige un concept de sécurité d'entreprise, rendant nécessaire la consignation de la formation en matière de sécurité du personnel.

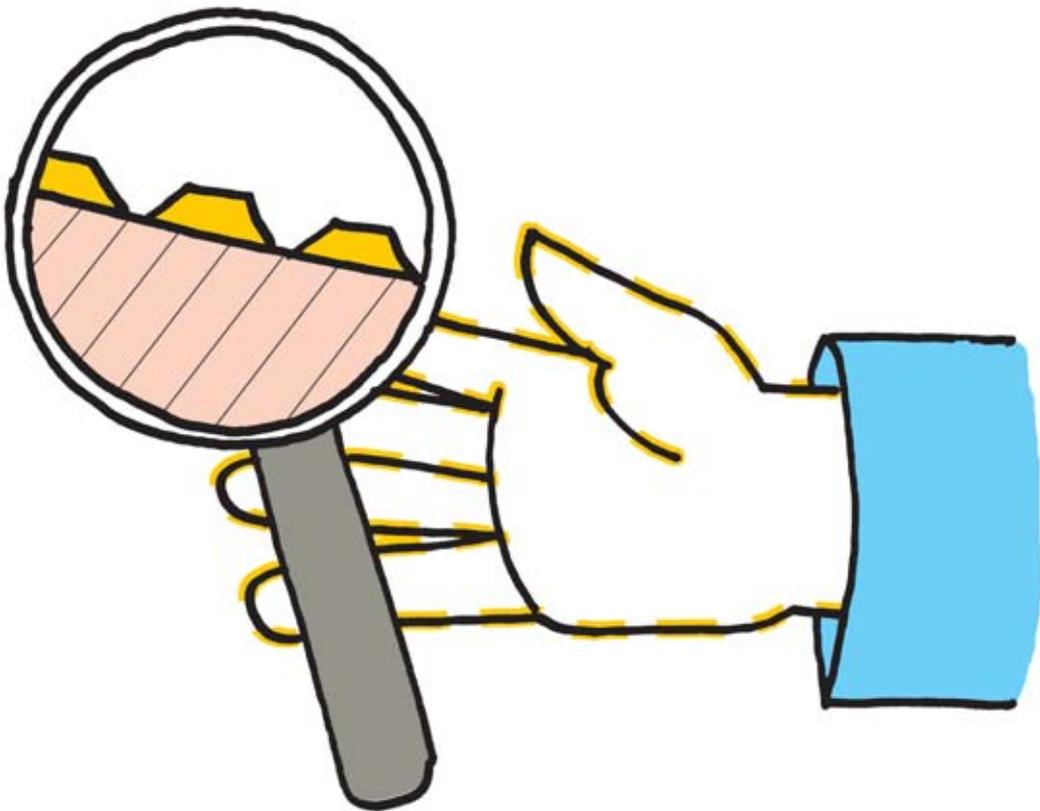
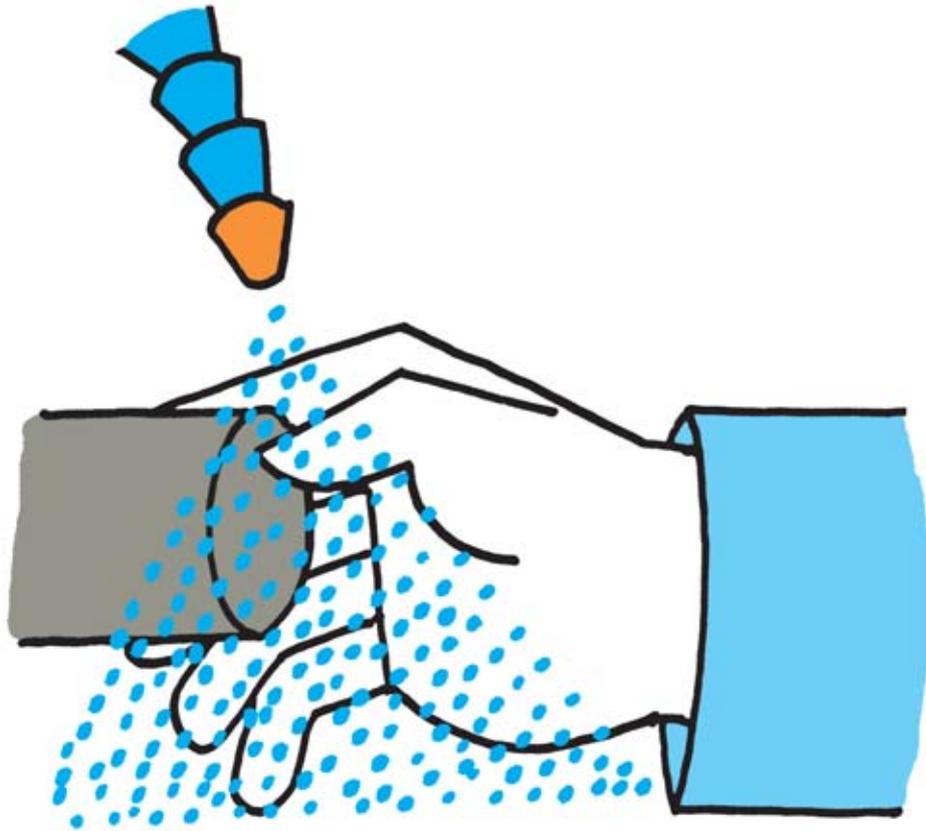
Indications à fournir:

- contenu de la formation
- nom du formateur
- date
- lieu
- nom des personnes formées

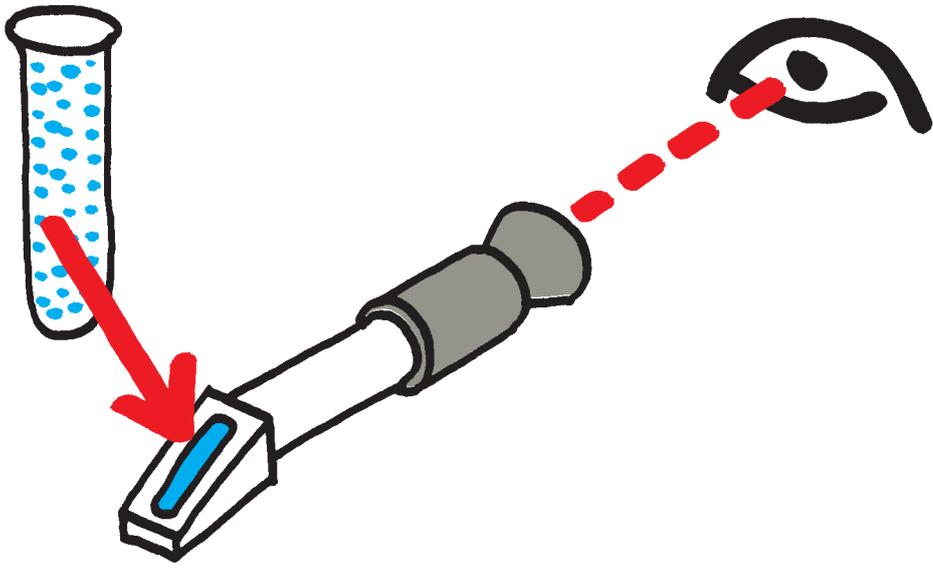
1

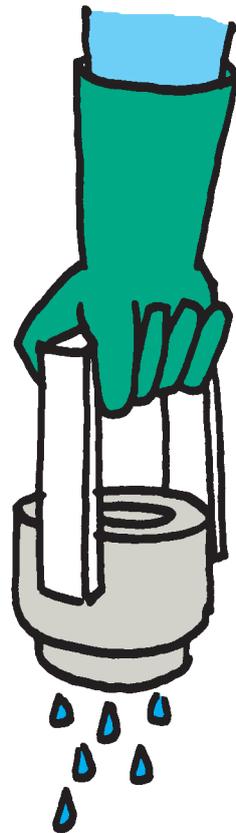
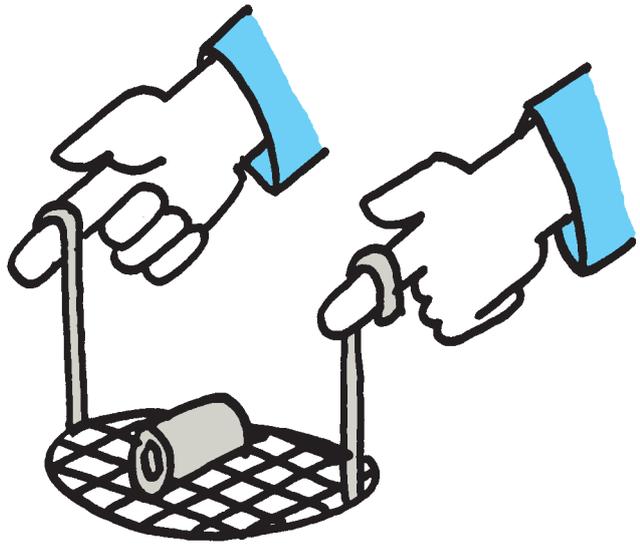












7

